

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou TR 502 Wax Build Up Remover

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

**Synonymes** Aucun(e)(s). le 04-Février-2015 Date de publication

04 Numéro de version Date de révision Date de la version remplacée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent décireur. Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TR Industries a Division of Granitize Products Inc. Nom de la societe

**Adresse** 11022 Vulcan Street

South Gate, CA 90280-0893

États-Unis

(562) 923-5438 Téléphone

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

CHEMTREC: (800) 424-9300

CHEMTREC International: 00 1-703-527-3887

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

# Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Dangers physiques** 

Liquides inflammables Catégorie 3 H226 - Liquide et vapeurs

inflammables.

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 H315 - Provoque une irritation

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire H319 - Provoque une sévère Catégorie 2

irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique

Catégorie 3 effets narcotiques

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée

Catégorie 1 (système nerveux central)

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système

nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H304 - Peut être mortel en cas Danger par aspiration Catégorie 1

d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

**Dangers pour l'environnement** 

Dangers pour le milieu aquatique, danger à H411 - Toxique pour les Catégorie 2

long terme organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France 1 / 14

902353 Version n°: 04 Date de révision : - Date d'émission : le 04-Février-2015

#### Résumé des dangers

Peut s'enflammer avec de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: 1,2,4-Triméthylbenzène, 1,3,5-Triméthylbenzène, Alcool isopropylique, Distillats paraffiniques

légers (pétrole), raffinés au solvant, Diéthylbenzène, Solvant naphta (pétrole) aromatique léger

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Eviter le rejet dans l'environnement.

P273 Intervention

P260

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

**Stockage** 

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination Non affecté.

Informations supplémentaires Aucun(e)(s).

de l'étiquette

2.3. Autres dangers

Le liquide statique inflammable peut accumuler une charge électrostatique même dans un

équipement relié à la terre. Des étincelles peuvent faire prendre feu au liquide et à la vapeur. Peut

provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément

au Règlement (CE) Nº 1907/2006, Annexe XIII.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique		en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Solvant naphta (pétrole) léger	) aromatique	20 - 25	64742-95-6 265-199-0	-	649-356-00-4	
Classification :	Flam. Liq. 1 Chronic 2;H		Tox. 1;H304, Skin	Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H33	6, Aquatic	
1,2,4-Triméthylbenzène	;	5 - 10	95-63-6 202-436-9	-	601-043-00-3	#

Classification: Flam. Liq. 3;H226, Asp. Tox. 1;H304, Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Acute Tox.

4;H332, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 2;H411

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

902353 Version n°: 04 Date de révision : - Date d'émission : le 04-Février-2015

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Distillats paraffiniques lég (pétrole), raffinés au solv		64742-88-7 265-191-7	01-2119537181-47	649-405-00-X	
Classification :	Flam. Liq. 3;H226, A 1;H372, Aquatic Chro		n Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H3	36, STOT RE	
1,3,5-Triméthylbenzène	1 - 5	108-67-8 203-604-4	-	601-025-00-5	#
Classification :	Flam. Liq. 3;H226, A 3;H335, Aquatic Chro		n Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319	9, STOT SE	
Alcool isopropylique	1 - 5	67-63-0 200-661-7	-	603-117-00-0	
Classification:	Flam. Liq. 2;H225, E	ye Irrit. 2;H319, STO	T SE 3;H336		
Diéthylbenzène	1 - 2	25340-17-4 246-874-9	-	-	
Classification :	Flam. Liq. 3;H226, A Chronic 1;H410	sp. Tox. 1;H304, Ski	n Irrit. 2;H315, Aquatic Acute 1	;H400, Aquatic	
Morpholine	1 - 2	110-91-8 203-815-1	-	613-028-00-9	#
Classification :	Flam. Liq. 3;H226, A Tox. 4;H332	cute Tox. 4;H302, Ad	cute Tox. 4;H312, Skin Corr. 1I	B;H314, Acute	
Acide oléique	1 - 2	112-80-1 204-007-1	-	-	
Classification:	-				
Cumène	0,1 - <	1 98-82-8 202-704-5	-	601-024-00-X	#
Classification:	Flam. Liq. 3;H226, A	sp. Tox. 1;H304, ST	OT SE 3;H335, Aquatic Chroni	c 2;H411	С
Xylène	0,1 - 1	1330-20-7 215-535-7	-	601-022-00-9	#
Classification :			ute Tox. 4;H312, Skin Irrit. 2;H3 H335, STOT SE 3;H336, STO		С

# Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

# Remarques sur la composition

Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique à moins que le contraire ne soit précisé. Les composants non énumérés sont non-hazardous ou sont au-dessous des limites reoprtable.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

902353 Version n°: 04 Date de révision : - Date d'émission : le 04-Février-2015

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables.

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Il est possible d'utiliser de la poudre chimique sèche, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre sur les feux limités seulement

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur électrique et peut accumuler des charges électrostatiques. En cas d'accumulation suffisante de charges, les mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire le risque de décharge statique, suivre des procédures adaptées de liaison équipotentielle et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. L'accumulation d'électricité statique peut être significativement supérieure du fait de la présence de faibles quantités d'eau ou d'autres contaminants. La substance peut flotter et s'enflammer à la surface de l'eau. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Pour récupération ou élimination en toute sécurité, transférer dans une cuve ou un autre conteneur adapté par un moyen mécanique comme un camion aspirateur. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails

sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

6.4. Référence à d'autres rubriques

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie dus aux matériaux inflammables et combustibles (y compris poussière combustible et liquides statiques) ou les réactions dangereuses avec des matériaux incompatibles. Les opérations de manipulation pouvant favoriser l'accumulation des charges statiques incluent sans y être limitées : mélangeage, filtration, pompage à débit élevé, remplissage par barbotage, génération de brouillards ou d'aérosols, remplissage de réservoirs et de récipients, nettoyage des réservoirs, prélèvement d'échantillons, jaugeage, rechargement, utilisation de camion-citerne sous vide. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Pour plus d'informations sur la fixation et la mise à la terre de l'équipement, consultez le code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou la pratique recommandée 2003 de l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Current » ou le code 77 de la National Fire Protection Association (NFPA) 77, « Recommended Practice on Static Electricity » ou le code national de l'électricité 70 (« National Electrical Code ») de la National Fire Protection Association (NFPA).

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Éliminer les sources d'ignition. Éviter les éléments favorisant les étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et des équipements. Ceci peut s'avérer insuffisant pour supprimer l'électricité statique. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent décireur.

La France, INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur
1,2,4-Triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	VLE	250 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
		50 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
	VME	100 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
		20 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

902353 Version  $n^{\circ}$ : 04 Date de révision : - Date d'émission : le 04-Février-2015

# La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques Composants Type Valeur

Composants	туре	valeur
1,3,5-Triméthylbenzène (CAS 108-67-8)	VLE	250 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	F0 nom
<b>É</b> 4-4 4 1 4 - 1	Valoura Limitas Dáglementaires Control montes (VDC)	50 ppm
Etat regiementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	100
<b>É</b> 4-4	VME	100 mg/m3
Etat regiementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	20 nnm
État ráglamentaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	20 ppm
Alcool isopropylique (CAS		980 mg/m3
67-63-0)		aco mg/ma
État réglementaire:	Limite Indicative	
		400 ppm
État réglementaire:	Limite Indicative	
Cumène (CAS 98-82-8)	VLE	250 mg/m3
Etat réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
_		50 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
_	VME	100 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
		20 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
Morpholine (CAS 110-91-8	3) VLE	72 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
		20 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
	VME	36 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
		10 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
Xylène (CAS 1330-20-7)	VLE	442 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
_		100 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
	VME	221 mg/m3
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
		50 ppm
État réglementaire:	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	
TIE M. I P		00/00/OF 0000/4E/OF 0000/464/OF

# UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Туре	Valeur	
1,2,4-Triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	VME	100 mg/m3	
		20 ppm	
1,3,5-Triméthylbenzène (CAS 108-67-8)	VME	100 mg/m3	
		20 ppm	
Cumène (CAS 98-82-8)	VLCT	250 mg/m3	
		50 ppm	
	VME	100 mg/m3	
		20 ppm	
Morpholine (CAS 110-91-8)	VLCT	72 mg/m3	

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

902353 Version n° : 04 Date de révision : - Date d'émission : le 04-Février-2015

#### UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Туре	Valeur	
		20 ppm	
	VME	36 mg/m3	
		10 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	VLCT	442 mg/m3	
		100 ppm	
	VME	221 mg/m3	
		50 ppm	

#### Valeurs limites biologiques

France. Indicateurs biologiques d'exposition (IBE) (Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ND 2065)						
Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.		
Xylène (CAS 1330-20-7)	1500 mg/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine urinaire	*		
* Davis de détails en	3.3	méthylhippuriq ues	urinaire			

Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

Donnée inconnue.

effet (PNEC)

Directives au sujet de l'exposition

France - INRS: Désignation « Peau »

Cumène (CAS 98-82-8) Résorption via la peau Xylène (CAS 1330-20-7) Résorption via la peau

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection

conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

de protection.

Protection des yeux/du

visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. En cas de travail provoquant des éclaboussures, il faudra porter un écran facial. La protection oculaire doit être conforme à la norme EN 166.

#### Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants adaptés homologués EN 374. Le liquide peut pénétrer les gants. Par

> conséquent, changer de gants souvent. Le port de gants en néoprène, en caoutchouc butyle, en nitrile ou en Viton® est recommandé. Le fournisseur de gants peut recommander d'autres gants

- Autres Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** 

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2. Les protections respiratoires doivent être conformes à la norme EN 14387. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les

contaminants.

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physiqueLiquide.FormeLiquide.CouleurBlanc cassé.OdeurDe solvant.

Seuil olfactifDonnée inconnue.pHDonnée inconnue.Point de fusion/point deDonnée inconnue.

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair > 38,0 °C (> 100,4 °F) (estimé)

Taux d'évaporation Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz)

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Solubilité(s)

Coefficient de partage:

Sans objet.

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

n-octanol/eau Température

Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Viscosité Donnée inconnue.

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non comburant.

**9.2. Autres informations** Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

**10.2. Stabilité chimique**Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Protéger contre la

lumière directe. Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Acides. Agents oxydants forts. Chlore. Fluor. Isocyanates

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz

ou vapeurs toxiques.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation.** Peut provoquer une somnolence et des vertiges. L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut être absorbé par la peau.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par

vomissement peut causer une pneumonie chimique.

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

902353 Version  $n^{\circ}$ : 04 Date de révision : - Date d'émission : le 04-Février-2015

# **Symptômes**

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	On ne s'attend pas à ce que ce produit prés	sente une toxicité aiguë.		
Composants	Espèce	Résultats d'essais		
1,2,4-Triméthylbenzène (CAS 95	i-63-6)			
<u>Aiguë</u>				
Oral				
DL50	Rat	2720 - 3960 mg/kg		
Alcool isopropylique (CAS 67-63	-0)			
<u>Aiguë</u>				
Cutané		40070 #		
DL50	Lapin	12870 mg/kg		
Inhalation.				
<i>Vapeur</i> CL50	Rat	72.6 mg/l 4 hourse		
	Nai	72,6 mg/l, 4 heures		
<b>Oral</b> DL50	Rat	4710 mg/kg		
		47 TO HIG/AG		
Diéthylbenzène (CAS 25340-17- <u>Aiguë</u>	<del>"</del> )			
<u>Aigue</u> Cutané				
DL50	Rat	> 2000 mg/kg		
Oral				
DL50	Rat	2050 mg/kg		
	trole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)	3 3		
<u>Aiguë</u>	,			
Cutané				
DL50	Lapin	3000 mg/kg		
Oral				
DL50	Rat	> 5000 mg/kg		
Morpholine (CAS 110-91-8)				
<u>Aiguë</u>				
Cutané				
DL50	Lapin	500 mg/kg		
Inhalation.				
CL50	Rat	8000 ppm, 8 heures		
Oral				
DL50	Rat	1050 mg/kg		
Xylène (CAS 1330-20-7)				
<u>Aiguë</u>				
Oral	5.	0.500 #		
DL50	Rat	3523 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.			
Sensibilisation respiratoire	En raison d'un manque partiel ou complet d	e données, la classification est impossible.		
Sensibilisation cutanée	En raison d'un manque partiel ou complet d	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.		
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les d	critères de classification ne sont pas remplis.		

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu avec une exposition prolongée.

902353 Version n° : 04 Date de révision : - Date d'émission : le 04-Février-2015

Cancérogénicité

# Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Cumène (CAS 98-82-8) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

(CAS 64742-88-7) l'homme.

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour Morpholine (CAS 110-91-8)

l'homme.

Solvant naphta (pétrole) aromatique léger 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

(CAS 64742-95-6) l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger par aspiration

Informations sur les mélanges

Aucune information disponible.

et informations sur les substances

**Autres informations** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèce	Résultats d'essais	
1,2,4-Triméthylbenzène (	CAS 95-63-6)			
Aquatique				
Aiguë				
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	7,72 mg/l, 96 heures	
Alcool isopropylique (CAS	6 67-63-0)			

Aquatique

Aiguë

Crustacé CL50 > 10000 mg/l, 24 heures Daphnia magna Poisson CL50 9640 mg/l, 96 heures Pimephales promelas

Chronique

Crustacé CF50 Daphnia magna > 100 mg/l, 21 jours **CSEO** Daphnia magna 141 mg/l, 16 jours

30 mg/l, 21 jours

Diéthylbenzène (CAS 25340-17-4)

Aquatique

Aiguë

CE50r Pseudokirchneriella subcapitata 1,21 mg/l, 72 heures Algues CE50 2,01 mg/l, 48 heures Crustacé Daphnia magna Poisson CL50 Oncorhynchus mykiss 0,673 mg/l, 96 heures

Xylène (CAS 1330-20-7)

**Aquatique** 

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 2,6 mg/l, 96 heures

mykiss)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

0,05 Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Cumène (CAS 98-82-8) 3,66

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

902353 Version n°: 04 Date de révision : -Date d'émission : le 04-Février-2015 Morpholine (CAS 110-91-8) -0,86 Xylène (CAS 1330-20-7) 3,12 - 3,2

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Pas de données disponibles pour ce produit

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément

au Règlement (CE) Nº 1907/2006, Annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création

photochimique de l'ozone.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer cette matière et son

récipient de façon sécuritaire.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de Emballage contaminé

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs,

les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

UN1268 14.1. Numéro ONU

PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3 Risque subsidiaire Label(s) 3 No. de danger (ADR) 30 D/F Code de restriction en tunnel

14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Oui

l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par

Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

manipulation.

l'utilisateur

RID

UN1268 14.1. Numéro ONU

PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3 Risque subsidiaire 3 Label(s) Ш 14.4. Groupe d'emballage 14.5. Dangers pour Oui

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

**ADN** 

14.1. Numéro ONU UN1268

14.2. Désignation officielle PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

Risque subsidiaire Label(s) 3 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Oui

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

particulières à prendre par

l'utilisateur

**IATA** 

UN1268 14.1. UN number

Petroleum products, n.o.s. 14.2. UN proper shipping

14.3. Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk 3 Label(s) Ш 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards Yes **ERG Code** 

14.6. Special precautions

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

**IMDG** 

14.1. UN number UN1268

14.2. UN proper shipping PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class Subsidiary risk Ш 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards Marine pollutant Yes

F-E, S-E **EmS** 

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. 14.6. Special precautions

for user

14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Xylène (CAS 1330-20-7)

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

# Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

Solvant naphta (pétrole) aromatique léger (CAS 64742-95-6)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

Solvant naphta (pétrole) aromatique léger (CAS 64742-95-6)

#### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

1,2,4-Triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

1,3,5-Triméthylbenzène (CAS 108-67-8)

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Cumène (CAS 98-82-8) Morpholine (CAS 110-91-8) Xylène (CAS 1330-20-7)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieures.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des

navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

CTTL Chart term Consequent limit (/clause limited description à court terms)

STEL: Short-term Exposure Limit (Valeurs limites d'exposition à court terme). TWA: Time Weighted Average Value (Moyenne pondérée dans le temps).

**Références** Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition

biologique

EPA: base de données AQUIRE

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuse

s Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis

(NTP)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Informations de formation Clause de non-responsabilité

TR Industries ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

TR 502 Wax Build Up Remover SDS France